

MAIRIE DE LES BORDES

Compte rendu sommaire DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

Prescriptions de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents. Un point est ajouté à l'ordre du jour concernant la vente du chemin rural n°6. Le Conseil donne son accord.

1) Recrutement d'un CDD pour remplacement de congé de maternité

Il est décidé de recruter un agent en CDD à temps complet pour assurer le remplacement de l'agent d'accueil prochainement en congé maternité.

2) Gratification pour stagiaire

Un jeune stagiaire de la Maison Familiale Rurale de Chaingy en formation bac professionnel « gestion des milieux naturels et de la faune » a effectué un stage en alternance au service technique pendant 12 semaines sur l'année scolaire 2014/2015. Conformément à la réglementation, il est décidé de lui attribuer une gratification pour le récompenser

3) Répartition du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2015)

Ce fonds est destiné à être reversé à des communes défavorisées ; la Communauté des Communes a décidé d'adopter la « répartition dérogatoire libre » c'est-à-dire de prendre en charge le prélèvement de droit commun à 70% et le prélèvement dérogatoire libre à 30% laissé à la charge de la commune. Le montant prélevé par l'Etat s'élève pour notre commune à 49 941 €.

4) Tarifs eau/assainissement au 1/1/2015

Dans le respect de la réglementation, l'abonnement annuel d'un compteur diamètre 100, pour une consommation de 120m3, est fixé à 72 \in au lieu de 90 \in .

5) <u>Motion de mobilisation des conseillers municipaux pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux</u>

A la demande de l'Association des Maires de France, les élus municipaux sont appelés à signer une motion pour manifester leur inquiétude quant à la volonté du Gouvernement de baisser les dotations de l'Etat de 30% et de vouloir réduire le nombre de communes sans se préoccuper des conséquences économiques et sociales qui en découleraient.

6) <u>Vente de parties du chemin rural N°6 dit chemin des Vergers</u>

Pour faire suite à une délibération du 10 décembre 2013, le conseil accepte de vendre à Mr Boudier les parties de chemin jouxtant sa propriété au 13 rue du Poreux et le conseil municipal délègue Mr PARREAU, 1^{er} adjoint, pour signer l'acte notarié et les pièces afférentes à ce dossier TOUR DE TABLE DES ELUS:

Mr NALATO

-demande si la convention relative aux travaux d'assainissement avec la Commune de Bonnée aboutit. Elle est en attente à Bonnée.

Quant au lancement des travaux de la station d'épuration, nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'Agence de l'Eau pour la subvention.

-dans le but de dynamiser le centre du village, souhaite que les manifestations soient plutôt organisées en centre bourg qu'au stade. Idée à développer.

Mme MULLER

-dans le cadre de l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée, demande RDV à Mrs Boudier et Parreau pour remplir le CERFA de demande d'approbation

Mr PARREAU

-suite aux travaux de ravalement de la salle polyvalente, au titre de la protection juridique la SMABTP a refusé de prendre en charge notre préjudice. Il est décidé de ne pas donner suite

-propose de relancer le Conseil Enfants : à remettre en place avec des volontaires en septembre

Ph JOUBERT

-le Petit Bordier est distribué 1ère semaine de juillet

E. DODINET

-prévoir de réunir la commission « fleurissement » le 11/7 à 9h pour le passage du jury communal. Peu d'inscriptions sont déposées en mairie, Mr Boudier demande de revoir ce mode de fonctionnement pour ne pas pénaliser les administrés motivés.

JL ALLANIC

-demande si une réunion est fixée pour établir le planning d'utilisation de la salle polyvalente. Cette réunion aura lieu en septembre. Les présidents seront invités à transmettre dès maintenant leur date de manifestations pour 2016

Vu, pour être affiché le 1^{er} juillet 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.21625 du Code Général des collectivités territoriales

Le Maire G. BOUDIER

MAIRIE – 34 rue de la Mairie – 45460 LES BORDES - **202.38.35.51.02 - 02.38.35.56.11 02.38.35.56.11**